

LE CANAL

Journal solidaire – Propulsé par le POPIR

Vol. 1, no 2 Hiver 2013

Luttes urbaines

Marco Silvestro
Centre social autogéré

Durant son règne à la mairie de Montréal, Gérald Tremblay a fait du développement immobilier capitaliste son cheval de bataille. Dans les dernières années il ne cessait de compter le nombre de grues dans le ciel de la métropole et de parler de l'accroissement des revenus foncier.

Ce parti pris l'avait fait fortement réagir lorsque, en 2005, les résident-e-s de Pointe-Saint-Charles s'étaient opposés au déménagement du casino de Montréal et à l'installation d'un centre de foires international. Un projet piloté par Loto-Québec, appuyé par l'élite montréalaise, de la Société du Havre au Conseil du Patronat en passant par le Cirque du soleil et la mairesse de l'arrondissement Le Sud-Ouest, Jacqueline Montpetit (Union Montréal). La lutte contre le déménagement fut gagnée et on surnomma les vainqueurs des partisans de « l'immobilisme ».

De l'opposition à la proposition

Même si cette histoire quitta rapidement l'écran radar des médias de masse, la population locale n'était pas du tout immobile. Au contraire. Le site retenu était un ancien atelier ferroviaire qui a longtemps appartenu au CN : 3,5 millions de pi² de terrains incluant une vingtaine de bâtiments, qui ont été vendus 1 \$ à un promoteur immobilier qui devait décontaminer à ses frais et revendre à Loto-Québec une partie des terrains pour 25 million de \$.



On s'en doute, le nouveau propriétaire ne fut pas très heureux de l'abandon du projet de Loto-Québec. Il envisage alors plusieurs options : concessionnaire automobile, grandes surfaces commerciales, hélicoptère, habitations, etc. !

Les résident-e-s du quartier et leurs organisations communautaires vont rapidement comprendre qu'ils ont intérêt à passer à une logique de proposition s'ils ne veulent pas se faire dépasser par un autre projet. À travers une Opération populaire d'aménagement d'envergure, le quartier va se donner un plan d'ensemble détaillé pour le site des anciens ateliers ferroviaires. Des centaines de personnes participent à cet exercice d'urbanisme démocratique.

Ainsi, lorsque le propriétaire des lieux demande des changements au zonage pour pouvoir faire des habitations et d'autres types d'industrie, les représentant-e-s du quartier sont prêts à intervenir : ils ont un plan à soumettre aussi et exigent de faire partie de la planification urbaine. Les efforts locaux vont se poursuivre pendant cinq ans et vont fortement influencer l'avenir du site.

« Le Bâtiment 7 est à nous »

Dans le cadre de ce nouvel épisode de lutte urbaine naît en 2007 le Centre social autogéré de Pointe-Saint-Charles. Cet organisme libertaire envisage d'occuper illégalement et de réclamer un bâtiment vacant pour y installer ses activités. Il vise le « Bâtiment no 7 » sur les anciens terrains du CN mais, en accord avec des alliés locaux, il en occupera plutôt un autre sur le Canal-de-Lachine. Évincé par la police, il se retourne vers sa cible originelle et participe à la fondation du Collectif 7 à Nous dont l'objectif est d'exproprier le « Bâtiment no 7 » au profit de la communauté.

Le Collectif 7 à Nous est formé de groupes divers qui partagent un objectif général mais pas nécessairement la stratégie pour le réaliser. Le Centre social autogéré est plutôt par-

tisan de l'action directe et de l'occupation des lieux. La Fonderie Darling, centre d'art contemporain, préfère plutôt jouer la carte de la culture et d'établir un lien de négociation avec le propriétaire. La Table de concertation Action-Gardien a

pour sa part l'expérience des négociations avec les autorités municipales. Les autres membres du collectif ne sont pas en reste : un architecte et une administratrice de la société d'histoire locale disposent d'expertise et d'expérience inestimables, sans compter le soutien du RESO.

S'engage alors une lutte d'expropriation populaire qui utilise une diversité de tactiques concertées : l'action directe et la mobilisation sur le terrain, parfois confrontationnelle ; le lobbying auprès des autorités et la négociation directe avec le propriétaire. Cette stratégie — qui fait l'objet de nombreuses discussions internes — s'avère efficace : alors qu'un « accord de développement » pour l'ensemble des terrains est en négociation entre le propriétaire, les autorités municipales et d'autres promoteurs immobiliers, le Collectif 7 à Nous s'insère dans le groupe et demande la cession gratuite d'un bâtiment qui, dans les plans en discussion, doit être démoli. Un an de pressions plus tard, le Collectif réussit à faire insérer dans l'accord de développement l'obligation pour le propriétaire de céder le bâtiment à la communauté.

Dès lors, le propriétaire doit s'entendre avec le Collectif s'il veut obtenir son changement de zonage. Or sa position s'est affaiblie depuis qu'il a acheté le terrain en 2005. Des utilisations et des rénovations non réglementaires du site, un incendie criminel qui détruit un bâtiment patrimonial, du camionnage dans des rues résidentielles, la volonté de détruire un parc, etc. : le proprio n'a pas bonne réputation dans le coin. Le Collectif tente de négocier la meilleure entente possible, toujours en poursuivant ses pressions directement sur le terrain. Finalement, une entente est signée pour la



Une expérience d'expropriation... (suite de la p. 1)

cession du bâtiment. Elle stipule que le propriétaire décontamine les lieux, donne le bâtiment pour 1 \$ et donne en plus 1 million de dollars au Collectif pour débiter la rénovation.

De l'importance du mouvement local

Il faut comprendre cette victoire comme celle du mouvement social local. Le gain du Bâtiment 7 est celui d'un mouvement local qui dépasse largement le Collectif 7 à Nous. C'est l'action continue sur le front de l'aménagement urbain depuis dix ans qui a permis de modifier substantiellement un projet de développement qui allait à l'encontre des intérêts locaux. Car en plus du Bâtiment 7, le quartier a réussi à conserver un parc qui était condamné, à obtenir 25 % de logements sociaux (la norme habituelle est de 15 %), à faire ouvrir une entrée de camionnage loin des habitations, à réduire le nombre de condos et à augmenter la surface des espaces verts... Pas mal pour des immobilistes.

Et maintenant ?

Dans les prochains mois le bâtiment changera de propriétaire et sa rénovation commencera. À court terme s'y installeront une vingtaine d'ateliers d'artistes, une salle de spectacle multifonctionnelle, un café bar, une brasserie artisanale et un hall d'exposition, tous projets à but non lucratif et autogérés. À moyen terme on y construira une serre et d'autres équipements communautaires.

Les Ateliers 7 à Nous – le nouveau nom du projet – commenceront bientôt à s'animer. Des défis importants attendent ses promoteurs, au premier chef ceux du financement et de l'embourgeoisement. Mais déjà les militantes et les militants de la Pointe sont fiers : ils ont réussi à exproprier, à la force du bras, un des gros promoteurs immobiliers de Montréal.

LE COLLECTIF 7 À NOUS EST FORMÉ DE :

Centre social autogéré

www.centresocialautogere.org

Action-Gardien www.actiongardien.org

Fonderie Darling www.fonderiedarling.org

Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles <http://ccpsc.qc.ca/clubpop>

Mark Poddubiuk, architecte

<http://www.designuqam.com/enseignants/professeurs/mark-poddubiuk.aspx>

Natacha Alexandroff, résidente.

www.ateliers7anous.org

MÉPRIS ET MANIPULATION

Le jeu du président de la Régie du logement avec les délais d'attente

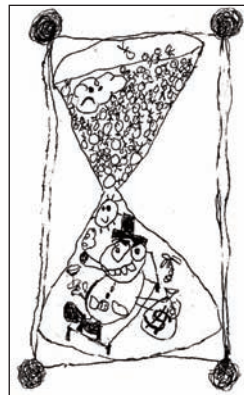
A lors que les délais à la Régie du logement s'allongent et que les locataires ont de plus en plus de difficulté à faire valoir leurs droits, voilà que le président de la Régie est l'objet d'une enquête. Selon le journal *La Presse*, la dernière enquête en date a été demandée par le ministre lui-même. Ce qui est reproché à M^e Harvey, c'est d'avoir truqué la moyenne de délais d'attente pour une première audience à la Régie du logement. Comment a-t-il procédé ? C'est simple. Il a donné instruction aux employés de la Régie de faire passer plusieurs causes très récentes avant des causes plus vieilles, ce qui a eu pour effet de faire baisser artificiellement la moyenne d'attente et a permis à la Régie d'atteindre de justesse ses objectifs. Ce stratagème est non seulement malhonnête, il est aussi totalement injuste. Il est franchement inadmissible de pénaliser des locataires qui attendent déjà depuis trop longtemps pour bien paraître aux yeux du gouvernement et de la population.

Le POPIR n'est pas le seul à dénoncer la situation. La Protectrice du citoyen a dénoncé la situation dès 2011 et c'est elle qui a recommandé au ministre de porter plainte contre M^e Harvey. Dans son rap-

port annuel 2012, la Protectrice du citoyen mentionne également un autre subterfuge utilisé par la Régie du logement afin de cacher les délais réels. La seule donnée qui est fournie par la Régie pour calculer les délais est le délai de première audience. Nous remarquons de plus en plus que la Régie donne des dates d'audience aux gens sans réellement prévoir de temps pour entendre leur cause. Le locataire se présente et, oh ! malheur, on manque de temps pour l'entendre. Sa cause est alors remise pour un délai généralement très long. Mais aux yeux des statistiques, ce dossier ne sera plus comptabilisé dans les délais. Par exemple, la Protectrice du citoyen mentionne une cause qui a dû attendre sept ans avant d'être entendue devant un régisseur.

Loin d'admettre sa faute et de s'excuser, le président conteste devant les tribunaux la validité de l'enquête dont il fait l'objet, même si la Régie a admis que tous les faits qui lui sont reprochés étaient véridiques. Cette arrogance démontre un mépris total envers les droits des locataires qui se tournent vers la Régie pour réclamer ce qui leur est dû.

Vivement un coup de barre majeur pour remettre la Régie au service des locataires.



RÉGIE DU LENTEMENT, ON NE PEUT PLUS ATTENDRE !

Manifestation « slo - mo »

pour dénoncer les délais à la Régie du logement du Québec

28 février 13 heures

coin des rues Crescent et René-Lévesque

Pour plus d'infos : (514) 935-4649 – info@popir.org – twitter : #slomorégie

JUSTICE TROP TARD, JUSTICE NULLE PART !

LE CANAL

4017, Notre-Dame Ouest,

Montréal (QC) H4C 1R3

514-935-4649

lecanal@popir.org

Éditeur : POPIR Comité-Logement
<http://popir.org/>

Impression : Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande partie par des collaboratrices et collabora-

teurs bénévoles. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction.

Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux ; il analyse la réalité des gens et des groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une couverture de ses activités sociales et culturelles.

Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration.

Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent.

Le comité de rédaction du journal se réserve le droit de refuser ou d'abrégier les textes reçus. Toute reproduction des textes et des photos publiés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1929-9265 (Le Canal – Imprimé)
ISSN 1929-9273 (Le Canal – En ligne)

S.V.P. Partager ou recycler !

LE DROIT DE MANIFESTER À MONTRÉAL: TREMBLAY PARTI, LE RÈGLEMENT P-6 RESTERA-T-IL ?

Par Manuel Johnson

À Montréal, un règlement municipal – le règlement « P-6 » – interdit la tenue des manifestations « qui mettent en danger la paix, la sécurité ou l'ordre publics ». Selon une compilation effectuée par la Coalition opposée à la brutalité policière (COBP), près de 800 personnes ont été arrêtées en vertu de ce règlement entre le déclenchement de la grève étudiante au mois de février dernier et les modifications importantes qui ont été portées à ce règlement le 18 mai 2012.

Rappelons que l'ex-maire Tremblay, disant vouloir mettre fin aux « perturbations » occasionnées par les manifestations étudiantes, a fait voter au Conseil municipal trois modifications majeures qui, selon les critiques, restreignent considérablement la liberté d'expression à Montréal. Désormais, les « organisateurs » des manifestations doivent remettre l'itinéraire aux policiers avant la tenue de la manifestation et le port de masque, foulard ou cagoule « sans motif raisonnable » est interdit. Les amendes prévues pour la violation du règlement ont été quintuplées, passant de 100 à 500 \$ pour une première infraction (somme à laquelle on rajoute des frais d'environ 140 \$).

Lorsque les modifications au P-6 ont été adoptées par le Conseil municipal, des organismes tels que la Ligue des droits et libertés et le Barreau du Québec ont exprimé de réserves sérieuses et ont soutenu que l'obligation de fournir l'itinéraire et l'interdiction de porter un masque violent les droits fondamentaux des citoyen-nes. Le 16 mai dernier, La ligue des droits et libertés, l'Association canadienne des libertés civiles et le Comité intersyndical du Montréal métropolitain se sont dits « profondément inquiets de la portée très large de ce règlement et du fait que sa mise en œuvre reposera essentiellement sur le pouvoir discrétionnaire des policiers qui auront à l'appliquer ».

Les élu-es des deux partis d'opposition à l'Hôtel de Ville, Vision Montréal et Projet Montréal, ont voté contre les modifications, mais comme le parti de l'ex-maire Tremblay, Union Montréal, avait la majorité au Conseil, les modifications ont été adoptées. Par la suite, plus d'un millier de personnes ont été arrêtées en vertu du P-6 (incluant plus que 500 dans une seule soirée, le 23 mai 2012). Rappelons également que la mascotte des manifestations étudiantes, l'« Anarchopanda », a introduit au mois de juin passé une requête en nullité à la Cour supérieure afin de faire déclarer le P-6 inconstitutionnel.

Aujourd'hui, l'ex-maire Tremblay se trouve en vacances forcées, et les démissions en rafale à Union Montréal ont fait en sorte que les deux anciens partis d'opposition, Vision Montréal et Projet Montréal ont présentement plus de conseillers-

ères de la Ville qu'Union Montréal. Ainsi, *Le Canal* a voulu interroger les élu-es municipaux de l'Arrondissement Sud-Ouest, pour voir s'ils/elles seraient favorables à l'abrogation des articles du règlement P-6 qui compromettent le droit de manifester.

Daniel Bélanger, conseiller de la Ville pour le district Saint-Paul-Émard a voté pour les modifications au règlement P-6, le 18 mai dernier. Depuis, il a démissionné du parti d'Union Montréal et siège désormais comme indépendant. Pour ce qui est de l'interdiction de porter un masque,

L'administration au pouvoir à la Ville de Montréal soutenait cela visiblement. » Par contre, M^{me} Thiébaud ne siège pas au Conseil municipal, et ne pourra donc pas voter sur une nouvelle motion de réviser le règlement; selon la conseillère, son parti serait en cours de réflexion quant à cette possibilité. Elle croit que « manifester est un droit d'expression dans un état démocratique et on devrait pouvoir le faire avec ou sans masque et quel que soit l'itinéraire de la marche » et entend défendre cette position au sein du caucus de son parti.



M. Bélanger se dit prêt à réviser sa position, car, selon le conseiller, « cet aspect du règlement n'a pas bien résisté à l'épreuve de l'application et demeure toujours pour moi une source de préoccupation plus fondamentale de liberté d'expression. » Par contre, il croit encore à l'utilité de l'exigence de fournir l'itinéraire d'une manifestation aux policiers, tout en soutenant qu'on « pourrait encore mieux baliser cet aspect du règlement et cette fois-ci dans un moment plus propice à la réflexion. D'ailleurs, il serait intéressant de le faire en cette "année de coalition" à l'Hôtel de Ville. »

Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement pour Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles, du parti Projet Montréal, estime que « ce règlement a été voté dans un contexte où le gouvernement provincial a cherché à jouer sur la peur des Montréalais face au mouvement initié par les étudiants étudiants et les étudiantes.

Benoît Dorais, du parti Vision Montréal, maire de l'Arrondissement Sud-Ouest et vice-président du Comité exécutif de la ville, maintient son opposition à l'interdiction de porter un masque. Par contre, même si les élu-es de Vision Montréal ont voté contre les modifications adoptées le 18 mai dernier, il soutient que l'obligation de fournir l'itinéraire favorise la sécurité urbaine, notamment en permettant aux véhicules d'urgences de mieux planifier leurs déplacements lors des manifestations. « Cependant, – continue le maire Dorais, – l'application du règlement dans les cas de manifestations spontanées nous pose problème, car il viendrait brimer la liberté de manifester. Il faut donc s'assurer de bien analyser comment marier intervention en sécurité et préservation du droit fondamental de manifester. »

En résumé, il semblerait que les élu-es municipaux du Sud-Ouest, toute allégeance politique confondue, seraient favorables à un réexamen et une réforme du règlement P-6 qui encadre le droit de manifestation à Montréal. À quel moment et dans quels sens? *Le Canal* soutient que cela dépendra largement de la capacité populaire de mobiliser et de mettre de la pression auprès des élu-es pour que le droit de manifester soit pleinement respecté.

LE CANAL DE LACHINE

et

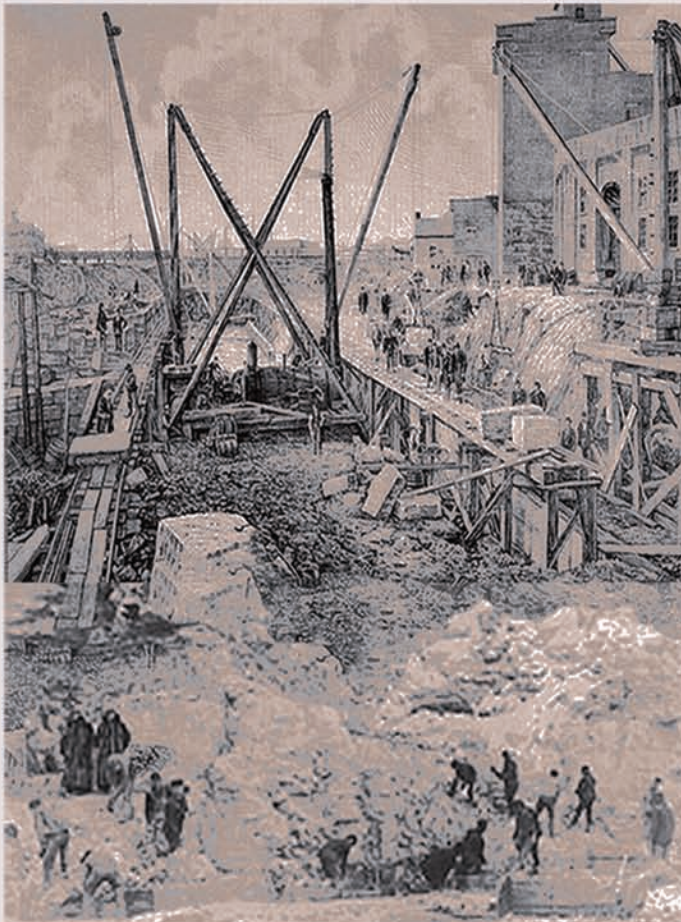
le MASSACRE DE BEAUHARNOIS

Une histoire populaire du Sud-Ouest de Montréal

par Freda Guttman

Le canal de Lachine, achevé en 1825, est agrandi en 1843 par des travailleurs immigrants chassés d'Irlande par la Grande Famine et engagés par des entrepreneurs privés. Les conditions de travail sont proches de l'esclavage: les ouvriers ont un salaire très bas, souvent diminué à chaque étape des travaux d'agrandissement. Ils travaillent 16 heures par jour, effectuant un travail physiquement très exigeant. Souvent, ils ne sont pas payés en argent, mais sous forme de bons échangeables uniquement dans les magasins de la compagnie qui les emploie. Le 1^{er} juin 1843, les travailleurs à chaque extrémité du canal (à Beauharnois et au Centre-ville), cessent le travail et se mettent en grève, ce qui est illégal à l'époque. Leurs demandes ne sont pas particulièrement excessives. Ils réclament: des journées de travail moins longues, un meilleur salaire, payé régulièrement en argent, et pas en coupons. Leurs employeurs répliquent en fermant le chantier et le magasin général pendant un mois, afin d'affamer les travailleurs qui n'ont pas de réserves de nourriture ni d'argent. Les entrepreneurs tablent sur le fait que les ouvriers retourneront simplement au travail quand ils auront faim. À Beauharnois, la famine devient intenable. Le 11 juin 1843, après 11 jours de grève, les ouvriers décident de rendre visite à chacun des entrepreneurs à son domicile pour obtenir d'eux un accord signé. Les deux premiers refusent les revendications des grévistes. Leurs demeures sont mises à sac par les 2 000 travailleurs et un des entrepreneurs est battu. L'armée est appelée et le *Riot Act* est lu. Les ouvriers refusent de se disperser et les soldats ouvrent le feu. Cinq ou six travailleurs sont tués sur place, et les autres s'enfuient dans le bois avoisinant. Les soldats tirent sur tout ce qui bouge. Une vingtaine de personnes sont tuées, et une quarantaine, blessées. Le travail reprend sur le Canal sous la menace des fusils et la supervision de l'armée. Le massacre de Beauharnois est l'un des cas les plus sanglants de la répression ouvrière au Canada. C'est aussi l'une des premières actions syndicales du pays. En réponse au massacre, le parlement du Canada-Uni instaure une «Loi pour empêcher les émeutes sur les sites de travaux publics» qui permet la déclaration de la loi martiale et des sanctions sévères à l'encontre des émeutiers, c'est-à-dire des grévistes.

THE LACHINE CANAL and the BEAUHARNOIS MASSACRE



The Lachine Canal was completed in 1825 and enlarged in 1843 by Irish Immigrant workers driven from Ireland by the potato famine. They were hired by private entrepreneurs contractors.

The working conditions approached slavery: They were paid a very low salary, which was often decreased at each phase of enlargement. They worked up to 16 hours per day, performing extremely physically demanding work. Their pay was often not in money but in the form of 'bons' (coupons) that could only be used at the general stores owned by the contractors.

On June 1st 1843, workers at both ends (Beauharnois and Downtown) of the canal stopped working and went on strike, which was an illegal act at the time. Their demands were not particularly extreme. They demanded: shorter work days; better salary; regular pay, given in money and not in coupons.

Their employers replied by closing the "chantier" and general store for one month in order to starve the workers who had no reserves of food or money. The bosses assumed that the workers would simply get hungry and go back to work.

In Beauharnois, the hunger was becoming unbearable. On June 11th - 10 days in the strike- the strikers decided to visit each entrepreneur in their homes to get them to agree in writing to the workers' demands. The two first entrepreneurs that they visit refused to accept the demands. Their houses were smashed by the 2,000 strikers, one of the entrepreneurs was beaten.

The army was called in, and the Riot Act was read. The workers refused to disperse, and the soldiers were ordered to open fire. Five or six workers were killed on the spot, and the others ran into the neighbouring woods. The soldiers shot at anything that moved. About 20 were killed and 40 wounded. The work on the Canal resumed at gunpoint, under the army's supervision.

THE BEAUHARNOIS MASSACRE IS THE BLOODIEST CASE OF WORKER REPRESSION IN CANADA. IT WAS ALSO ONE OF THE FIRST LABOUR ACTIONS IN CANADA. IN 1845 THE PARLIAMENT OF UNITED CANADA ENACTED "THE LAW TO PREVENT RIOTS ON PUBLIC WORKS SITES" WHICH PROVIDED FOR THE DECLARATION OF MARTIAL LAW AND STIFF SANCTIONS FOR RIOTERS (I.E. STRIKERS).

PEOPLE'S HISTORY OF MONTREAL



What if Natives Stop Subsidizing Canada?

By Dru Oja Jay

(Originally published as a blogpost on www.mediacoop.ca)

There is a prevailing myth that Canada's more than 600 First Nations and native communities live off of money – subsidies – from the Canadian government. This myth, though it is loudly proclaimed and widely believed, is remarkable for its boldness; widely accessible, verifiable facts show that the opposite is true.

Indigenous people have been subsidizing Canada for a very long time. Conservatives have leaked documents in an attempt to discredit chief Theresa Spence, currently on hunger strike in Ottawa. Reporters like Jeffrey Simpson and Christie Blatchford have ridiculed the demands of native leaders and the protest movement Idle No More. Their ridicule rests on this foundational untruth: that it is hard-earned tax dollars of Canadians that pays for housing, schools and health services in First Nations. The myth carries a host of racist assumptions on its back. It enables prominent voices like Simpson and Blatchford to liken protesters' demands to "living in a dream palace" or "horse manure," respectively.

It's true that Canada's federal government controls large portions of the cash flow First Nations depend on. Much of the money used by First Nations to provide services does come from the federal budget. But the accuracy of the myth ends there.

On the whole, the money that First Nations receive is a small fraction of the value of the resources, and the government revenue that comes out of their territories. Let's look at a few examples.

Barriere Lake

The Algonquins of Barriere Lake have a traditional territory that spans 10,000 square kilometres. For thousands of years, they have made continuous use of the land. They have never signed a treaty giving up their rights to the land. An estimated \$100 million per year in revenues are extracted every year from their territory in the form of logging, hydroelectric dams, and recreational hunting and fishing.

And yet the community lives in third-world conditions. A diesel generator provides power, few jobs are available, and families live in dilapidated bungalows. These are not the lifestyles of a community with a \$100 million economy in its back yard. In some cases, governments are willing to spend lavishly. They spared no expense, for example, sending 50 fully-equipped riot police from Montreal to break up a peaceful road blockade with tear gas and physical coercion. Barriere Lake is subsidizing the logging industry, Canada, and Quebec. The community isn't asking for the subsidies to stop, just for some jobs and a say in how their traditional territories are used. They've been fighting for these demands for decades.

Attawapiskat

Attawapiskat has been in the news because their ongoing housing crisis came to the attention of the media in 2011 (MP Charlie Angus referred to the poverty-stricken community as "Haiti at 40 below"). More recently, Chief Theresa Spence has made headlines for her ongoing hunger strike. The community is near James Bay, in Ontario's far north.

Right now, DeBeers is constructing a \$1 billion mine on the traditional territory of the *Āhtawāpiskatowi ininiwak*. Anticipated revenues will top \$6.7 billion. Currently, the Conservative government is subjecting the budget of the Cree to extensive

scrutiny. But the total amount transferred to the First Nation since 2006 – \$90 million – is a little more than one percent of the anticipated mine revenues. As a percentage, that's a little over half of Harper's cut to GST.

Royalties from the mine do not go to the First Nation, but straight to the provincial government. The community has received some temporary jobs in the mine, and future generations will have to deal with the consequences of a giant open pit mine in their back yard.

Attawapiskat is subsidizing DeBeers, Canada and Ontario.

Lubicon

The Lubicon Cree, who never signed a treaty ceding their land rights, have waged a decades-long campaign for land rights. During this time, over \$14 billion in oil and gas has been removed from their traditional territory. During the same period, the community has gone without running water, endured divisive attacks from the government, and suffered the environmental consequences of unchecked extraction.

Sour gas flaring next to the community resulted in an epidemic



Barriere Lake community members block logging machinery on their territory.

Photo: Neal Rockwell

of health problems, and stillborn babies. Moose and other animals fled the area, rendering the community's previously self-sufficient lifestyle untenable overnight. In 2011, an oil pipeline burst, spilling 4.5 million litres of oil onto Lubicon territory. The Lubicon remain without a treaty, and the extraction continues. The Lubicon Cree are subsidizing the oil and gas sector, Alberta and Canada.

What will Canada do without its subsidies?

From the days of beaver trapping to today's aspirations of becoming an energy superpower, Canada's economy has always been based on natural resources. With 90% of its settler population amassed along the southern border, exploitation of the land's wealth almost always happens at the expense of the Indigenous population.

Canada's economy could not have been built without massive subsidies: of land, resource wealth, and the incalculable cost of generations of suffering.

Overall numbers are difficult to pin down, but consider the fol-

lowing: Canadian governments received \$9 billion in taxes and royalties in 2011 from mining companies, which is a tiny portion of overall mining profits; \$3.8 billion came from exports of hydroelectricity alone in 2008, and 60 percent of Canada's electricity comes from hydroelectric dams; one estimate has tar sands extraction bringing in \$1.2 trillion in royalties over 35 years; the forestry industry was worth \$38.2 billion in 2006, and contributes billions in royalties and taxes.

By contrast, annual government spending on First Nations is \$5.36 billion, which comes to about \$7,200 per person. Government spending per resident in Ottawa is around \$14,900. By any reasonable measure, it's clear that First Nations are the ones subsidizing Canada. (2005 figures; the amount is slightly higher today.) These industries are mostly taking place on an Indigenous nation's traditional territory, laying waste to the land in the process, submerging, denuding, polluting and removing. The human costs are far greater; brutal tactics aimed at erasing native peoples' identity and connection with the land have created human tragedies several generations deep and a legacy of fierce and principled resistance that continues today. Canada has developed myriad mechanisms to keep the pressure on and the resources flowing. But policies of large-scale land theft and subordination of peoples are not disposed to half measures. From the active violence of residential schools to the targeted neglect of underfunded reserve schools, from RCMP and armed forces rifles to provincial police tear gas canisters, the extraction of these subsidies has always been treated like a game of Risk, but with real consequences.

Break the treaty, press the advantage, and don't let a weaker player rebuild.

Idle? Know More.

The last residential school was shut down in 1996. Canadians today would like to imagine themselves more humane than past generations, but few can name the Indigenous nations of this land or the treaties that allow Canada and Canadians to exist.

Understanding the subsidies native people give to Canada is just

the beginning. Equally crucial is understanding the mechanisms by which the government forces native people to choose every day between living conditions out of a World Vision advertisement and hopelessness on one hand, and the pollution and social problems of short-term resource exploitation projects on the other.

As the people who live downstream and downwind, and who have an ongoing rela-

tionship to the land, Cree, Dene, Anishnabe, Inuit, Ojibway and other nations are among the best placed and most motivated to slow down and stop the industrial gigaprojects that are threatening all of our lives.

Movements like Idle No More give a population asleep at the wheel the chance to wake up and hear what native communities have been saying for hundreds of years: it's time to withdraw our consent from this dead end regime, and chart a new course.

Pour une nouvelle coopérative dans le Sud-Ouest

Comité de requérantes et requérants

Depuis novembre 2012, un petit groupe de locataires a formé un comité de requérants dans le but de se bâtir LEUR coopérative. Ils ont répondu à l'appel du POPIR-Comité Logement qui constatait que tous les projets de coopérative sont pensés, souvent à l'ombre des condos, avant même que les membres ne soient recrutés.

Les membres de ce comité s'engagent donc dans un travail, certes de longue haleine, mais extrêmement enrichissant puisque tout est à faire dans ce projet : se définir comme groupe, trouver un terrain,

un nom et un financement pour la coopérative. Le premier mandat que s'est donné le comité : se faire connaître de l'arrondissement (surtout maintenant que le maire Dorais est responsable du dossier habitation à la ville) et exiger qu'un terrain soit mis en réserve pour le groupe.

Notez que cela va prendre plus qu'une demande au conseil d'arrondissement pour obtenir la réserve... il faudra que tout le quartier se solidarise derrière ce groupe pour les appuyer dans les actions qui seront entreprises pour gagner cette réserve... c'est donc à suivre.



Photo : POPIR

UNE RÉSERVE DE TERRAINS, C'EST QUOI ?

La spéculation a pour conséquence que la valeur des terrains ne cesse d'augmenter. Il devient alors de plus en plus difficile d'y développer du logement social, surtout que les unités sont débloquées au compte-gouttes !

Mettre un terrain en réserve permet de « geler » un terrain pour empêcher son développement en condos et attendant qu'un projet y voie le jour.

Il y a plusieurs façons de mettre un terrain en réserve : l'acheter de plein gré, l'acheter pour reprises de taxes ou l'exproprier.

LE 5073 TURCOT, UN BEL EXEMPLE

Le 5073 Turcot, était jadis une résidence plus que centenaire. Abandonnée depuis plusieurs années, elle a fait l'objet d'une demande de démolition à l'arrondissement, laquelle a été refusée début octobre. Une semaine plus tard, le 12 octobre, l'immeuble a été la proie des flammes. Nous ne pouvons spéculer sur la cause de cet incendie, mais force est de constater qu'il s'agit d'un consternant hasard. Cette séquence d'événements est d'autant plus troublante sachant que le terrain a été vendu à un promoteur immobilier le 1^{er} novembre pour la modique somme de 550 000 \$, soit plus de deux fois l'évaluation municipale de 251 000 \$. Cette situation démontre en elle-même l'urgence d'agir pour freiner la spéculation galopante dans ce secteur.



Photo : POPIR

WHAT IS A PROPERTY RESERVE?

Financial speculation is causing property values to go through the roof. It's becoming more and more difficult, then, to develop social housing, especially when funding for new units is sporadic and partial.

Reserving a plot of land means that it becomes « frozen » to new speculation to keep condo developers out until a new social housing project is ready.

There are many ways for the city to place a property in reserve: purchasing it outright, buying it at a reduced price for non-payment of taxes, or through expropriation.

5073 TURCOT: THE PERFECT EXAMPLE

5073 Turcot was a residence of more than a century old. After it was abandoned for several years, the owner sought – and was refused – a demolition order from the Borough in early October. A week later, on October 12, the building went up in flames. We won't speculate as to the cause of the fire, but suffice to say that this was an appalling incident. Even more troubling is that on November 1 the property was sold to a developer for the modest sum of \$550,000, more than twice its municipal evaluation of \$251,000. This situation speaks eloquently to the urgent need to stop the unchecked speculation in this part of the Southwest.

Petitioners' Committee Organizes For a New Cooperative Housing Project in the Southwest

In November 2012 a group of tenants formed a Petitioners' Committee in order to build a new, autonomous cooperative project. They were responding to a call from the POPIR-Housing Committee to counter the current dynamic in which the majority of cooperative projects are conceived, often in the shadow of new condo developments, well before their members are recruited.

The members of this committee are instead embarking on the long-term yet extremely enriching experience of building a project from the ground up: defining themselves as a group, finding a plot

for the building, agreeing on a name and seeking financing for the cooperative.

The first act of the committee will be to make its presence felt at the Borough Council (especially now that Mayor Dorais is responsible for housing in Montreal) and to demand that a property be placed in reserve for the group.

Of course, it will take more than a visit to Borough Council to get properties reserved for social housing... the whole neighbourhood needs to come together to support the group in its fight... stay tuned!

Vous êtes à la recherche d'un logement social et abordable ?

Vous voulez savoir comment vous impliquer dans la lutte pour le droit au logement ?

Venez participer à un atelier sur le logement social

Voir les dates des prochaines rencontres page 7

ACTIVITÉS ET MOBILISATIONS

JANVIER 2013		14 et 21 février		MARS 2013	
31 janvier 5 à 7 et Portes ouvertes Lancement du 2 ^e numéro du journal Le Canal POPIR Comité Logement – dès 17 heures 4017, Notre-Dame Ouest, (métro Place Saint-Henri)		Porte À Porte Les militants et militantes du POPIR vont à la rencontre des locataires du Sud-Ouest pour les informer sur leurs droits. RENDEZ-VOUS au POPIR, 4017, Notre-Dame Ouest, à 9 h 30 pour préparer des équipes.		6 mars Ateliers sur le logement social POPIR Comité Logement – 13 heures	
FÉVRIER 2013		25 février Comité mobilisation Le mouvement Idle no more... des liens possibles avec nos luttes locales? Panélistes à confirmer RENDEZ-VOUS au CEDA (à confirmer), dès 17 heures (à conf.)		20 mars Ateliers sur le logement social POPIR Comité Logement – 19 heures	
6 février Ateliers sur le logement social POPIR Comité Logement – 13 heures 4017, Notre-Dame Ouest		28 février Journée de mobilisation ...contre les délais à la Régie du logement! DÉPART du POPIR vers 11 heures direction le centre ville pour des ateliers et une manifestation.		À confirmer en mars Des actions face à Ottawa sur le dossier des fins de conventions	
20 février Ateliers sur le logement social POPIR Comité Logement – 19 heures				AVRIL 2013	
				Ateliers sur le logement social POPIR Comité Logement	
				3 avril	13 heures
				17 avril	19 heures
				30 avril	13 heures

POPIR
M
I
O
M

Je ne suis certainement pas le seul parent qui est présentement confronté avec le choix d'une école secondaire pour son enfant. En effet, dès la cinquième année commence la ronde des portes ouvertes pour trouver l'école et le programme qui conviendront le mieux à notre enfant. J'ai demandé à mon enfant quelles étaient ses priorités pour le choix d'une école. Voici ce qu'il m'a dit :
 De bons enseignants, des activités intéressantes, un bon encadrement, un bel environnement, des matières intéressantes (dans son cas, les sciences et les arts), du bon matériel scolaire, la possibilité de suivre des cours de récupération, du soutien pour les nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes, pas d'uniforme et que l'école ne soit pas trop loin. Est-il possible de trouver une école qui réunit tous ces critères?
 Lors de la journée Portes ouvertes, nous avons visité quelques écoles du quartier. Nous avons vite constaté des

différences d'une école à l'autre et d'une commission scolaire à l'autre. Ensuite, il y a aussi les différents programmes, enrichie, régulier... comment choisir?
 Il se trouve que l'école du quartier ne répond pas aux attentes de mon enfant. Malheureusement, les critères de sélection de l'école retenue me semblent injustes et il n'est pas certain que je pourrai y inscrire mon enfant. S'il ne peut s'inscrire dans le programme qui l'intéresse, est-ce qu'il va se décourager de l'école?
 Je crois qu'il faudrait laisser plus de place aux intérêts des enfants dans le choix d'une école et tenir moins compte des critères territoriaux. Trop peu d'écoles offrent des programmes spécialisés et la demande est forte quand c'est le cas.
 Nous suivrons toutes les étapes de demande d'admission en espérant que nous pourrions trouver une école et un programme qui conviendront à mon enfant.

Claudia Valencia

Party de punaises

Dernièrement, le concierge a trouvé des punaises dans mon appartement. J'ai tout de suite appelé l'Office municipal d'habitation de Montréal pour faire traiter. Environ une semaine plus tard, les exterminateurs sont passés. J'ai demandé s'ils passaient dans d'autres appartements de mon bloc ce jour-là pour ce problème, la réponse fut non. Ils passent seulement lorsque les locataires le demandent. La veille, je me suis renseignée auprès d'une de mes voisines et elle m'a dit qu'elle ne recevrait pas de traitement préventif. Quelques jours plus tard, je lui ai demandé si elle appellerait pour en recevoir un. Elle n'a pas le temps. Le problème n'est pas là, donc il n'y a pas d'urgence...
 Il me semble que l'idéal lorsqu'il y a une infestation de punaises est de donner un traitement préventif à tous les appartements du bloc et même les lockers». C'est comme donner un vaccin. Cela évite la catastrophe! De

plus, il est temps de réaliser une campagne d'information pour la population : comment trouver les punaises, comment les identifier, qu'est-ce qu'il faut faire lorsqu'on en trouve, les ressources pour aider les gens à s'en sortir, quoi faire pour éviter d'en avoir ou diminuer l'impact...
 C'est tout un travail les punaises! Il faut tout désinfecter à l'eau bouillante, passer à la sècheuse tout les vêtements et les conserver dans des sacs tant et aussi longtemps que les punaises sont là. Il faut vider tous les tiroirs, les garde-robes... Il y a aussi l'attente des exterminateurs et tirer tous les meubles pour qu'ils puissent vaporiser leur produit le long des murs. Et pendant tout ce temps, pas question de recevoir des ami-e-s à la maison! Donc, les gens peuvent vivre de l'isolement et beaucoup de travail en perspective! Après un traitement, il y en a un second traitement 3 semaines plus tard...
 Quand un problème d'insectes dans un bloc, est-ce que tout le monde collabore pour éviter le fléau en ouvrant les portes, en suivant les consignes données par l'Office

municipal d'habitation de Montréal? Est-ce que toutes les précautions sont prises?
 Je pense que tout problème peut se régler dans l'union des forces. C'est un problème collectif! Donc, je souhaiterais pour l'avenir que l'Office municipal d'habitation de Montréal envoie les exterminateurs à toutes les étages jusqu'au sous-sol et que les gens collaborent, demandent de l'aide quand la tâche paraît trop grosse sans dire «le problème ne me touche pas». Demain, il sera peut-être le tien si tu n'as pas agi! Si les locataires ne peuvent être présents quand les exterminateurs passent, qu'ils autorisent le concierge à ouvrir la porte. Il n'y a pas de problème, juste des solutions!
 Personnellement, je souhaite que mes colocataires indésirables ne visitent pas mes voisins et que je m'en fasse trop! Je n'en veux plus de leur visite! Je désire pour tous un temps des fêtes en toute quiétude.
 Merci pour chaque action qui se réalise vers un mieux-être collectif!

Madame Inquiète



Petit rappel : Attention aux hausses abusives !

Par Laurence Chartier-Lefrançois

Au retour des Fêtes, certains recevront un triste cadeau de la part de leur propriétaire : un avis d'augmentation de loyer. Bien qu'il soit autorisé par la loi à modifier les conditions du bail lors de sa reconduction, le propriétaire doit toutefois le faire à l'intérieur de limites raisonnables. Si l'augmentation est abusive, le locataire est en droit de la refuser et cela ne signifie en rien qu'il renonce au renouvellement de son bail.

Pour les baux qui se renouvellent au 1^{er} juillet 2013, vous devrez recevoir l'avis entre le 1^{er} janvier et le 31 mars. Vous aurez un mois après la réception de l'avis pour indiquer votre désaccord, sans quoi vous serez réputé avoir accepté. Soyez donc vigilants lorsque vous recevez un tel avis et prenez le temps de vous informer en communiquant avec le POPIR pour calculer la hausse à laquelle votre propriétaire a réellement droit.

Un logement en bon état : une responsabilité partagée !

Il est vrai que l'entretien d'un logement et d'un immeuble en général appartient en grande partie au propriétaire, car celui-ci est tenu de faire toutes les réparations nécessaires pendant la durée du bail afin d'offrir au locataire un logement en bon état d'habitabilité. La loi exige que le locataire soit averti 24 heures à l'avance des travaux à venir et ceux-ci doivent être effectués à l'intérieur d'un horaire raisonnable (entre 7 heures et 21 heures). Le logement doit également être nettoyé après les travaux.

Toutefois, les locataires doivent savoir qu'une partie de l'entretien des lieux leur incombe également. En effet, le locataire doit effectuer les petites réparations d'entretien à moins que celles-ci découlent d'une force majeure (inondation, feu, etc.) ou de la vétusté du bien, en quel cas le propriétaire aura l'obligation de réparer ou de remplacer le dit bien. Changer les ampoules, déboucher la toilette ou l'évier (à moins que le problème provienne d'une défaillance de la plomberie de l'immeuble), nettoyer les tapis ou remplacer les joints d'étanchéité des robinets sont quelques exemples de réparations mineures incombant aux locataires et devant être effectuées à leurs frais.

De plus, le locataire a tout avantage à effectuer ces menus travaux puisqu'il se doit de remettre le logement en bon état à la fin de l'occupation. Le meilleur

remède pour ne pas que les locataires se voient imputés des frais de réparation qui résulteraient de la vétusté des lieux, de l'usure normale ou d'une force majeure est de prendre des photos à l'arrivée dans les lieux et au moment de quitter.

Il est primordial que les locataires gardent en tête qu'ils ne peuvent entreprendre des travaux dans le logement et par la suite demander le remboursement des frais déboursés à cet égard, à moins qu'il ne s'agisse de réparations urgentes. L'urgence de la situation est interprétée selon les circonstances. Les tribunaux ont toutefois tendance à considérer l'expression « réparations urgentes » de manière assez restrictive et à examiner attentivement certains critères tels les efforts déployés par le locataire pour communiquer avec son propriétaire avant d'effectuer lui-même les travaux ou les montants déboursés. Parmi les réparations qui ont été considérées par les tribunaux comme urgentes au fil du temps, citons notamment un bris de chauffage en plein hiver, le bris d'une baignoire ou la décontamination du logement suite à une fuite d'huile. Nous suggérons toutefois aux locataires d'être prudents avant d'amorcer toute réparation d'envergure dans le logement, puisqu'ils pourraient se faire jouer un mauvais tour !

J'ai un problème avec mon logement, que dois-je faire ?

Par Laurence Corbeil-Bousquet

Que ce soit pour un trouble de bon voisinage, une infestation de vermine ou d'insectes, le harcèlement de la part du propriétaire ou tout autre problème avec votre logement vous opposant à votre propriétaire, la première étape et celle à privilégier est de tenter de régler le problème à l'amiable. Dans certains cas, il peut être difficile de considérer cette option, mais il est important de garder à l'esprit que de demander quelque chose à votre propriétaire ou vous expliquer de façon verbale ou encore par l'envoi d'une note écrite dans un rapport de cordialité peut éviter de créer davantage de conflits.

Si la situation ne semble pas pouvoir se régler de cette façon, vous pouvez rédiger et envoyer une lettre de mise en demeure à votre propriétaire. Il s'agit de l'étape obligatoire avant d'être en mesure de déposer une demande à la Régie du logement. La mise en demeure est une lettre officielle constatant les manquements du propriétaire à ses obligations. Les conditions de validité de la mise en demeure sont les suivantes : qu'elle soit faite par écrit et qu'elle donne un délai raisonnable pour remplir l'obligation. La mise en demeure a pour but de dénoncer à votre propriétaire les obligations qu'il n'a pas respectées et de lui donner un délai raisonnable pour qu'il remédie à la situation. Le délai est généralement de 10 jours ou, pour les situations plus urgentes, de 2 jours. Elle contient habituellement une phrase d'introduction dans laquelle vous indiquez quelques informations qui permettent au propriétaire de bien vous identifier, comme votre adresse complète ainsi que la durée de votre bail. Ensuite, vous pouvez indiquer quel est le problème en quelques phrases. Puis, vous terminez en indiquant quelles obligations le propriétaire transgresse. Il est aussi utile de rajouter une mention qui indique que, si le propriétaire ne réagit pas dans le délai imparti, vous vous réservez le droit de déposer une demande à la Régie du logement. Cette lettre doit être envoyée par courrier recommandé.

Enfin, si le propriétaire n'a pas réagi, c'est à vous de décider si vous voulez déposer une demande à la Régie du logement afin de faire valoir vos droits. Pour toute question sur la rédaction de la mise en demeure ou comment réagir face à un problème de logements, le POPIR est à votre disposition.

Besoin d'information ?

Consultez le POPIR-Comité Logement

4017 Notre-Dame Ouest – Téléphone : 514-935-4649